

LE FAIT DU JOUR

Pas de véritable repos éternel pour que vivent les cimetières

La perpétuité est une notion relative, même dans les cimetières. A Niort par exemple, les concessions en état d'abandon sont relevées, pour permettre de nouvelles inhumations.

Douze cimetières, soit une superficie de quinze hectares, 20.000 concessions, telle est la place que Niort consacre aux morts qui ont choisi le chef-lieu des Deux-Sèvres pour leur repos éternel. Si l'incinération est entrée dans les mœurs avec par exemple 802 crémations à Niort contre seulement 287 enterrements en 2006, la ville est déjà en train d'agrandir son plus récent cimetière. Mais comme toutes les autres communes, elle fait aussi de la place dans ses anciens cimetières, en respectant les règles en vigueur et sans jamais précipiter les choses.

Depuis l'année dernière, Niort ne propose plus de concessions perpétuelles, de toute façon délaissées par les familles. La grande majorité opte pour la concession de trente ans (377 €), parce qu'elle permet la construction d'un caveau, ce que n'autorise pas la concession de quinze ans (90 €), tandis que celle de cinquante ans (889 €) n'apporte rien de plus, sinon sa durée.

A l'échéance de ces baux tous renouvelables, le service niortais



« Concession temporaire échue » ou « concession perpétuelle en état d'abandon » : dans les deux cas, la ville de Niort accorde un long délai aux familles pour qu'elles fassent le nécessaire pour les sépultures de leurs défunts.

de conservation des cimetières installe, quinze jours avant la Toussaint et jusqu'aux Rameaux, une pancarte devant les tombes concernées, invitant les familles à reprendre contact. Que les étourdis et/ou les très éloignés ne s'inquiètent pas : la ville ne relèvera la tombe qu'au terme

d'une enquête pour retrouver des descendants.

Pour les concessions perpétuelles, seules les sépultures en état d'abandon sont relevées, et encore au bout d'une longue démarche. Tous les dix ans environ, une procédure est lancée : un avis est affiché en mairie, un pre-

mier constat d'état d'abandon est dressé en présence d'un officier de police, puis une pancarte est là aussi posée devant les tombes.

Il se passera trois années avant qu'une ultime visite, toujours avec un officier de police, ne précède la rédaction d'un arrêté municipal de reprise. Ce qui reste

des monuments funéraires est détruit, tandis que les ossements sont conservés et/ou incinérés au crématorium.

La dernière procédure, en 1999, a ainsi conduit au relèvement de 250 sépultures. La plupart concernaient des gens inhumés antérieurement à la Seconde

Guerre mondiale. C'est grâce à ce travail que la ville de Niort est aujourd'hui en mesure de vendre au moins 70 concessions dans son cimetière Ancien (c'est son nom), ouvert en 1804. Ce que confirme le conservateur en second : « De telles procédures permettent aux cimetières de vivre, ou plus exactement de se renouveler. Sans cela, ils risqueraient de ne devenir que des tas de pierres. Nous n'avons que de très rares réclamations, tant nous prenons de précautions pour cette procédure. »

**Après un legs
quelques célébrités
font entretenir
leurs sépultures
par la collectivité**

L'ossuaire, faute d'avoir des descendants pour s'occuper de sa tombe, est-il inexorablement l'ultime champ de repos qui nous attend tous ? Non, et d'ailleurs quelques illustres Niortais y échappent : quelques lignes sur leurs testaments et le legs de leurs biens (accepté) à la ville, leur ont ouvert en retour un entretien régulier et éternel de leurs sépultures par les agents du service des cimetières. Voilà un signe concret de la postérité.

Philippe MICARD

Le service niortais de conservation des cimetières, 31, rue de Bellune à Niort, se tient à la disposition du public le jour de la Toussaint, de 8 h à 18 h, tél. 05.49.78.73.92.

Prix des concessions : des variations importantes

Comme l'immobilier des vivants, le prix des concessions varie fortement d'une commune à l'autre. Et c'est logiquement Niort qui se place très largement en tête pour le prix du mètre carré funéraire : la concession de trente ans (un mètre sur deux) est facturée 377 €. Pour cinquante ans, compter 889 €.

A Bressuire, Thouars et Parthenay : la concession trentenaire est facturée aux environs de 160 €. Pour cinquante ans, les tarifs oscillent tournent autour de 270 €.

Aucune de ces quatre villes ne propose plus de concession perpétuelle depuis plusieurs années. Ce

n'est pas le cas de Melle et Saint-Maixent, qui offrent toujours ce type de contrat, respectivement pour 246 € et 723 €. Pour une concession trentenaire, les deux villes affichent un tarif d'environ 60 €.

Les concessions en columbarium (ou cave urne, à Niort) sont en général plus chères que les emplacements de 2 mètres carrés. Pour trente ans, compter environ 380 € à Niort et Bressuire, 267 € à Thouars, 471 € à Melle, 324 € à Saint-Maixent. Parthenay se place dans ce classement à la première place, avec une prestation facturée 612 €.

Les cimetières familiaux, une particularité deux-sévrienne

Dans le sud du département, il existe une tradition pratiquement unique en France, celle des cimetières familiaux. Ces sépultures protestantes sont l'héritage de la persécution subie après la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685. Bannis des cimetières paroissiaux catholiques, les Protestants ont enterré les leurs dans la clandestinité, souvent sur leurs propriétés. Cette tradition s'est maintenue après le retour de la liberté de culte en 1881. De nombreux Deux-Séviens sont encore, de nos jours, inhumés dans ces cimetières privés.

Il existe donc des milliers de ces sépultures, notamment dans les cantons de Lezay, La Mothe-Saint-Héray et Saint-Maixent. Nombre d'entre elles sont aujourd'hui abandonnées après la disparition ou l'éloignement des fa-

milles. Recouverts par la végétation, de nombreux cimetières familiaux ont aussi purement et simplement disparus de la mémoire. Il n'est pas rare d'en redécouvrir lors de travaux agricoles ou forestiers.

L'Association pour la sauvegarde des cimetières familiaux protestants s'est donnée pour but de recenser et protéger ce patrimoine familial et historique. Elle dénonce en particulier les destructions sauvages de cimetières. Des propriétaires peu scrupuleux font en effet disparaître les tombes qui, lorsqu'elles sont enclavées sur un autre terrain, en font baisser la valeur. Les cimetières familiaux sont des parcelles inaliénables et non commercialisables. Les descendants bénéficient d'un droit d'accès aux sépultures.



Il existe des milliers de ces sépultures dans le sud-est du département.

LA FEMME DU JOUR

Francine Rivière

Agée de 44 ans et installée à Parthenay depuis vingt ans, Francine Rivière est la nouvelle présidente départementale du syndicat des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs des Deux-Sèvres. Un syndicat affilié à la Fédération nationale du même nom, et qui compte dans le département 26 adhérents, ce qui en fait l'instance représentative majoritaire.

Francine Rivière remplace à ce poste le Thouarsais Philippe Georget, récemment promu président du conseil de l'ordre régional d'une profession qui souhaite axer ses priorités sur la communication. « Nous sommes d'abord une interface entre les professionnels et les pouvoirs publics et les caisses de régimes sociaux, explique Francine Rivière. A ce titre, nous avons un rôle éminent à jouer au niveau de la défense de notre profession. Or, nous avons du mal à nous rencontrer, du fait même des obligations de notre profession, c'est pourquoi nous avons décidé de créer un blog, où chacun pourra faire part de ses propres soucis ou doléances, pour que nous les fassions remonter. »

Et parmi ces principaux motifs d'inquiétude des masseurs-kinés dans notre département : les problèmes liés à la démographie. « Pour l'avenir de notre profession, il faut absolument que nous entamions, avec les caisses et les élus, une négociation sur la carte sanitaire, pour mettre en place une politique d'attractivité, pour notre territoire, souligne Fran-



Francine Rivière est installée à Parthenay.

cine Rivière. Il faut mettre en place des mesures incitatives avant que des mesures coercitives ne nous soient imposées. C'est pourquoi nous lançons un appel aux jeunes masseurs kinés, afin qu'ils nous rejoignent. » La défense des praticiens en difficulté et la négociation de la convention avec les caisses font également partie des principales priorités de la nouvelle présidente.

J.-Ph. B.

Syndicat des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs des Deux-Sèvres, 57, rue de Juillot, 79300 Bressuire. Tél. 05.49.65.05.55, e-mail : jmfresia001@srj.fr

BON POINT

Coup de pouce à deux créateurs

Parmi les lauréats régionaux du programme Envie d'agir, deux porteurs de projet deux-séviens viennent de décrocher un coup de pouce financier.

« Envie d'agir », ce parcours évolutif est une occasion propice pour s'informer sur l'aide au projet, au volontariat, à la création d'entreprise... et sur tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'engagement. « C'est l'envie de faire un premier pas, de se lancer dans une première expérience à travers un projet collectif ou individuel qui revêt un caractère d'utilité sociale ou d'intérêt général », expliquait Patrick Galloux, président du jury régional (représentant la direction régionale de la Jeunesse et des Sports), lors de la remise des prix aux lauréats de la session d'automne, à Poitiers.

Deux types de récompenses ont été décernés, l'une dans le cadre du Concours de l'engagement, l'autre pour le Défi jeunes. La première bourse est destinée à des projets qui connaissent un prolongement après avoir bénéficié du Fonds départemental d'aide aux initiatives des jeunes (FDAIJ) ou d'un autre dispositif : ainsi Flavie Darschen, une Charentaise qui présentait un projet mêlant films documentaires et d'animation, et Thierry Laurin, un Deux-Sévrien qui produit « Frap tambours » à Azay-le-Brûlé, spectacle développant un



Dans la promotion de l'automne du programme Envie d'agir, Thierry Laurin, d'Azay-le-Brûlé, et Eddy Fruchard, de Vausseroux.

partenariat local avec les résidents du foyer de vie, ont été primés à hauteur de 1.500 € et 1.600 €.

Le second, qui participe à la réalisation d'un projet plus structuré souvent à valeur professionnelle, a vu trois filles et trois gar-

çons obtenir des prix d'une valeur oscillant entre 1.500 € et 8.500 €. Trois des lauréats sont de la Charente-Maritime, un des Deux-Sèvres (lire encadré) et quatre de la Vienne. « Au total, sur les deux sessions de l'année 2007, ce sont environ 125.000 € qui ont été, à l'échelon régional, distribués », a rappelé Patrick Galloux.

Renseignements : <http://enviedagir-jj-poitou-charentes.org>

- DEUX-SEVRES -

POINT CHAUD

Carte pénitentiaire après la judiciaire ?

Les grandes manœuvres autour de la carte judiciaire sont-elles le prélude à une autre refonte, pénitentiaire ? C'est l'hypothèse développée par la délégation régionale pénitentiaire Force ouvrière, sur la base d'informations « confidentielles ».

En effet, le plan immobilier en cours de nouvelles prisons arrivant à son terme entre 2010 et 2012, un autre programme serait à l'étude au ministère pour la période 2013-2017, « sous réserve des positions politiques futures », souligne Christophe Beaulieu. Dans cette perspective, la réorganisation pourrait concerner plusieurs petites structures existant dans la région.

« Il existe un vieux serpent de mer, datant d'une vingtaine d'années, consistant à laisser entendre qu'un grand centre pénitentiaire, regroupant plusieurs quartiers, serait construit près de La Rochelle, rappelle le délégué FO. Or, il existait une opposition locale, notamment de la part de Michel Crépeau. » Selon le syndicat, ce projet pourrait finalement refaire surface pour prendre forme.

Les conséquences ne seraient pas neutres dans la pé-

riphérie de cette future « super-prison » : « Dans la foulée, plusieurs établissements pourraient disparaître : les maisons d'arrêt de Niort, La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte, ainsi que le centre pénitentiaire de Saint-Martin-de Ré », détaille Christophe Beaulieu.

Ce projet constituerait une innovation à plus d'un titre : « Dans ce plan, il n'y aurait pas de fermeture d'un établissement vieillissant pour une construction neuve, comme c'est le cas par exemple dans la Vienne où la création du nouveau centre pénitentiaire de Vivonnes, à l'horizon 2009, a lieu simultanément à la suppression de la maison d'arrêt de La Pierre Levée, vieille et inadaptée. On se situerait alors dans une logique purement économique. »

La maison d'arrêt de Niort venant à fermer, c'est une rareté qui disparaîtrait. Le dernier témoignage d'une architecture pénitentiaire dite en forme de demi-lune (panoptique). L'unique encore en activité en Europe, après celle qui vient d'être transformée en musée, en Grande-Bretagne.

Jean ROUZIÈS

LIGNES DE PÊCHE



Les carnassiers sont à portée d'épuisette, à condition de se montrer discret au bord de l'eau.

(Photo archives NR)

Les carnassiers aux appâts naturels

En cette fin d'octobre, les conditions hydrologiques semblent n'avoir guère changé par rapport au début du mois. En réalité, si : les niveaux baissent, l'eau se refroidit rapidement à cause du persistant vent de nord-est. L'activité du poisson est plus aléatoire, rendant la pêche plus difficile. L'une des solutions pour éviter la bredouille en rivière est de pêcher aux appâts naturels, du type vif ou poisson mort posé.

Soigner le choix du poste

Le choix du poste est déterminant au vu des conditions actuelles. Il faut rechercher prioritairement les fosses, les arbres noyés ou immergés, les bordures de gros herbiers, les chutes d'eau, les zones ombragées et les piles de pont. Et, dans tous les cas, se montrer très discret – les poissons sont méfiants – et très précis au lancement du poisson – la cible ne fera pas 50 m en sa direction. Privilégier également les deux premières heures le matin et les deux dernières heures le soir, ainsi que le temps nuageux, lorsque la luminosité est la plus faible.

Pour un montage simple

Que ce soit pour le vif ou pour le poisson mort posé, il convient de rester très simple dans le choix du montage. Une plombée coulissante s'adaptera à toutes les situations rencontrées. Le poids ira de 15 à 40 grammes selon le poste et la profondeur. La plombée sera fixée en potence sur un mini anti-emmêleur rigide, d'environ 8 cm, conçu pour la pêche de la carpe. Puis on enfilera une perle en caoutchouc qui servira à protéger le nœud et on reliera le fil à un émerillon.

Morceau de liège ou cylindre de balsa

Pour la pêche au vif, on utilisera un bas de ligne assez long, d'à peu près un mètre, sur lequel on placera un petit morceau de liège à environ 40 cm de l'hameçon. Le liège empêchera le vif de se cacher au fond sous des feuilles. Pour la pêche au poisson mort posé, le bas de ligne sera plus court (environ 40 à 60 cm). Là encore, pour rendre l'appât visible, donc plus attractif, le traqueur de carnassiers aura la bonne idée d'insérer un petit cylindre de balsa ou de polystyrène dans l'estomac, qui rendra l'appât flottant.

Pêcheurs, retrouvez cette chronique un mercredi sur deux. Et n'hésitez pas à communiquer informations ou faits intéressants à la Fédération de pêche au 05.49.09.23.33.

Natura Chasse Pêche

Des spécialistes à votre écoute

Venez profiter de nos nombreux produits en magasin.

Retrouvez vos marques préférées.

Natura Chasse Pêche
Rond Point de Bessines - Tél. 05 49 09 29 16